

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-512

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110488-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	N° 2025-512

CENON - Poursuite de la végétalisation du cimetière communal Saint Paul - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation.

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. LE CONTEXTE

Suite à la première phase de végétalisation réalisée en 2022 (contrat de codéveloppement 5), la commune de Cenon souhaite poursuivre la mise en œuvre de la végétalisation du cimetière Saint-Paul.

Depuis l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires (Loi Labbé (loi n° 2014-110, du 6 février 2014), l'arrachage manuel des pousses d'herbe devient une contrainte pour le service. En vue de préserver les agents de Troubles musculosquelettiques (TMS), de maintenir une accessibilité optimale des sites, de réduire l'impact « ilot de chaleur » d'un espace encore très minéral ainsi que de favoriser la biodiversité sur un espace urbain important, la Commune de Cenon souhaite finaliser la végétalisation de son cimetière.

Il s'agit également de mettre en œuvre, suite à une étude hydrogéologique, des travaux de drainage et de récupération des eaux pour l'irrigation du cimetière. Le volet accessibilité est pris en compte et s'appuie sur les résultats de la première phase de travaux de végétalisation.

2. LE DEROULE DU PROJET : CONCERTATION, COMMUNICATION ET TRAVAUX

Les constats actuels sont :

- le cimetière a un aspect encore très minéral,
- l'entretien sans produit phytosanitaire est très contraignant et peut conduire à des TMS,
- le site doit garder ses fonctionnalités funéraires.

Les objectifs de la végétalisation poursuivis sont :

- réduire l'impact ilot de chaleur et l'imperméabilisation des sols,
- planter une végétalisation permettant une gestion différenciée,
- aider à l'obtention d'une 4ème fleur,
- assurer une gestion efficiente des inhumations,
- rester accessible pour l'ensemble des usagers,
- faciliter l'entretien général du site pour les agents,
- embellir le cadre de travail,
- favoriser la biodiversité.

Les travaux d'enherbement vont permettre de couvrir la totalité du cimetière, en complément des zones testées en 2022. La végétalisation des murs, de l'entrée et l'allée principale a été

amorcée en 2022.

3. LE PLAN DE FINANCEMENT

La ville de Cenon sollicite Bordeaux Métropole à hauteur de 25 000 € HT. Le budget prévisionnel total dédié à la réalisation des différents travaux et aménagements a été évalué à **50 000 € HT** (annexe n°1).

Ce projet s'inscrit au titre des projets du Contrat de co-développement 2024-2027 (Fiche action n° C060478 pour la commune de Cenon) et répond à la politique métropolitaine de valorisation et de préservation des espaces naturels, de la biodiversité et de la nature en ville.

BUDGET GLOBAL 2025 (en €)

DEPENSES		RECETTES	
Etude paysagère		Commune de Cenon	25 000
Travaux paysagers (enherbement, plantation d'arbres, jardins bouquetiers)	5 000 45 000	Bordeaux Métropole	25 000
TOTAL	50 000	TOTAL	50 000

Conformément au règlement nature, agriculture et alimentation, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet. La subvention apportée par la Métropole à la ville de Cenon est estimée à **25 000 € HT**

4. MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Le fonds de concours proposé pour les études et travaux par Bordeaux Métropole à la ville de Cenon pour l'année 2025 s'élève donc à **50 000 HT**. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 2).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture-Alimentation des communes de Bordeaux Métropole,

VU la délibération municipale 2024-137 relative à la demande de subvention de la ville de Cenon à Bordeaux Métropole pour la végétalisation du cimetière Saint-Paul,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune de Cenon, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant global de **25 000 € HT** à la commune de Cenon au titre du projet de « Végétalisation du cimetière communal Saint-Paul »,

Article 2 : de verser en une seule fois l'intégralité de la subvention sur l'exercice 2025, selon les termes de la convention,

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 511,

Article 4 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,